

JURISPRUDENCE

Sociétés en général

Le préjudice d'anxiété
d'une personne morale
n'est pas réparable
Versailles, 30 juin 2021,
note Alain Viandier p. 18

Cessions d'actions

Rachat forcé à la valeur
nominale
Civ. 1^{re}, 22 septembre 2021,
note Régis Vabres &
Jean-Marie Garinot p. 28

Sociétés par actions

Impossibilité de mettre en
œuvre une promesse de rachat
des actions d'un des associés
Com. 3 mars 2021,
note Stéphane Sylvestre p. 33

Sociétés civiles

Procès-verbal d'assemblée
et mention de la position
de chaque associé votant
Civ. 3^e, 12 mai 2021,
note Bernard Saintourens p. 39

Droit pénal des sociétés

Société-mère déclarée
coupable de corruption active
d'agents publics étrangers
Crim. 16 juin 2021,
note Haritini Matsopoulou p. 51

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

REVUE
DES SOCIÉTÉS

Janvier 2022 - n° 1

ÉTUDE

Transmission d'informations et droits
des actionnaires de sociétés cotées
sur un marché réglementé

— Loi n° 2021-1308 du 8 octobre 2021
François Gilbert p. 7

CHRONIQUES

Chronique de droit des marchés
financiers

— Code Middlednext 2021 :
une gouvernance durable tangible
Pierre-Henri Conac,
Bénédicte François
et Anne-Catherine Muller p. 56



Version numérique incluse*



Chronique de droit des marchés financiers

Pierre-Henri Conac

*Max Planck Fellow, Max Planck Institute Luxembourg ;
Professeur à l'université du Luxembourg*

Bénédicte François

Professeure à l'université Paris Est-Créteil (UPEC)

Anne-Catherine Muller

Professeure à l'École de droit de la Sorbonne (Paris I)

En ce qui concerne l'information financière, on notera dans cette chronique la consultation de la Commission européenne sur le Listing Act. La proposition de directive CSRD annonce une normalisation plus importante de l'information extra-financière au niveau européen. En matière de gouvernance d'entreprise, le code Middlenext vient d'être révisé et le HCGE confirme la percée des femmes au sein des instances dirigeantes des sociétés cotées. La proposition de loi Rixain aura suscité une nécessaire prise de conscience.

I. AMF et ESMA

(...)

II. Information financière

Consultation de la Commission européenne sur le Listing Act : propositions, parfois iconoclastes, pour encourager la cotation des PME

European Commission, Targeted Consultation, Listing Act : Making Public Capital Markets More Attractive For EU Companies And Facilitating Access to Capital For SMEs, nov. 2021

La Commission a ouvert le 19 novembre une consultation publique « Listing Act » destinée à préparer une réforme des règles de cotation. En effet, la tendance en matière de cotation est à la baisse dans l'Union européenne depuis plusieurs années. La Commission européenne a initié l'Union des marchés de capitaux ou *Capital Markets Union* (CMU) en 2014 en vue de créer une intégration des marchés financiers plus importante. Ce projet a continué malgré le Brexit intervenu en 2016 mais a pris une signification différente.

Le projet de CMU retrouve donc un second souffle. Cela s'est manifesté tout d'abord par la nomination d'un groupe d'experts de haut niveau (*High-Level*

Forum on the Future of CMU) qui a rendu son rapport en juin 2020, commenté dans ces colonnes¹. Le rapport contient 17 propositions, parfois spectaculaires, en matière de législation financière, d'infrastructures de marchés, d'engagement accru des investisseurs et de suppression des obstacles aux investissements transfrontaliers. La Commis-

(1) P.H. Conac, Propositions, parfois spectaculaires, du *High Level Forum* sur l'Union des marchés de capitaux en matière de droit des sociétés, *High Level Forum on Capital Markets Union, A New Vision for Europe's Capital Markets. Final Report of the High Level Forum on the Capital Markets Union*, 10 juin 2020, *Revue des sociétés* 2020 p. 451.

(2) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, une union des marchés des capitaux au service des personnes et des entreprises – nouveau plan d'action, Bruxelles, le 24 sept. 2020, COM(2020) 590 final.